

## Schéma d'organisation de la gouvernance

Chaque membre du DAPS-85 intègre un collège.

Collège	Groupe	AG		CA	
I CPTS	CPTS	5 membres désignés par chacune des CPTS ( <i>et éventuellement des suppléants</i> )	35	1 membre par CPTS désigné par son président (et son suppléant)	7
II Professionnels et structures sanitaires	URML	5 membres désignés par l'URML ( <i>et éventuellement des suppléants</i> )	5	2 membres désignés par l'URML	7
	Autres URPS	1 membre désigné par chaque URPS (hors URML) et son suppléant	9	2 membres désignés par l'inter-URPS	
	Structures sanitaires publiques et privées non lucratives	Le représentant de chaque structure (et son suppléant)	Variable	1 membre désigné par cooptation au sein du groupe	
	Structures sanitaires privées	Le représentant de chaque structure (et son suppléant)	Variable	1 membre désigné par cooptation au sein du groupe	
	Autres structures / associations sanitaires	Le représentant de chaque structure (et son suppléant)	Variable	1 membre désigné par cooptation au sein du groupe	
III Professionnels et structures médico-sociales et sociales	Structures de personnes âgées	Le représentant de chaque structure (et son suppléant)	Variable	1 représentant FNADEPA et 1 représentant FNAQPA	7
	Structures de personnes en situation de handicap	Le représentant de chaque structure (et son suppléant)	Variable	2 membres désignés par cooptation au sein du groupe	
	SSIAD et SAD	Le représentant de chaque structure (et son suppléant)	Variable	1 membre désigné par cooptation au sein du groupe	
	Autres structures/association du secteur médico-social et social	Le représentant de chaque structure (et son suppléant)	Variable	1 membre désigné par cooptation au sein du groupe	
	MDPH	Le représentant légal du GIP (et son suppléant)	1	Le représentant légal du GIP ou son représentant	
IV Collectivités, Caisses de sécurité sociale, Représentants usagers	Associations d'usagers	1 représentant de France Asso Santé (et son suppléant) 1 représentant légal de chaque autre structure (et son suppléant)	Variable	1 représentant de France Asso Santé 1 autre structure	7
	Conseil départemental	5 représentants désignés par le président dont 1 élu ( <i>et éventuellement des suppléants</i> )	5	3 représentants désignés par le président dont 1 élu	
	Caisses de sécurité sociale et CAF	1 représentant par caisse : CPAM, MSA, CARSAT et CAF (et son suppléant)	4	1 membre désigné par cooptation au sein du groupe	
	Association des maires et communauté de communes UDCCAS	1 représentant de l'association des maires et communautés de communes (et son suppléant) 1 représentant de l'UDCCAS (et son suppléant)	2	1 membre désigné par cooptation au sein du groupe	